



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON

Marie-Jos LIGIER

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ

Yannick CAILLET

François MINEAU

Henri VENTROUX

Liliane MARSAC

Thierry HECTOR

Absents excusés :

Claudine LECLERE

Daphné PERROT

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h

Secrétaire de séance : **Brigitte MOLLET**

POINT FINANCIER (à fin octobre)

En accord avec la commission finances qui s'est réunie le même jour, et après présentation des chiffres, un tableau concernant la gestion des dépenses de fonctionnement depuis le début du mandat est distribué aux conseillers. Monsieur Caron donne des explications sur les dépenses de Personnel (d'où une DM à prévoir du chapitre 011 vers le chapitre 012 et 65) et précise qu'en bas du tableau apparaît une vue globale du budget 2019.

Pour regarder les dépenses d'investissement, un 2nd tableau avec les propositions votées et le suivi des dépenses + le reste à réaliser d'ici la fin de l'année est distribué.

(Arrivée de Monsieur VINAY, conseiller municipal, à 19 heures 20)

DELIBERATION et DECISIONS MODIFICATIVES

1/ Décision modificative : manque de crédit sur deux chapitres : 012 « charges de personnel » et 65 « autre charge de gestion courante » compensé par le chapitre 011 « charges à caractère général » pour un montant équilibré de 7 500 euros.

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

2/ Décision modificative : manque de crédit au chapitre 20 « concessions et droits similaires » compensé par le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant équilibré de 371 euros (facture société JVS, mise à jour des logiciels année 2019)

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

3/ Décision modificative : Il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal d'agrandir le columbarium. Ce projet n'étant pas inscrit au budget les crédits seront pris sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant de 15 430 euros.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

4/ Décision modificative : Il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal de fournir aux élèves de l'école un équipement numérique (en tout 16 tablettes). Ce projet n'étant pas inscrit au budget les crédits seront pris sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant de 10 288 euros.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

5/ Décision modificative : Des travaux de voirie, non prévus au budget, vont être réalisés par la société VERLEYEN (rû/rue de la ravine et caniveaux/13 rue de Gaillon). Ces projets n'étant pas inscrits au budget les crédits seront pris sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant de 5 344 euros.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

6/ Décision modificative : Il a été décidé l'achat d'une chambre froide pour le restaurant scolaire. Le montant du devis de l'Entreprise LANEF demandé se monte à 2319 euros. Ce projet n'étant pas inscrit au budget les crédits seront pris sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

7/ Délibération : tarif des "cases" du columbarium

Madame Ligier prend la parole pour expliquer qu'avec le nouveau columbarium il y a des cases de deux places et d'autres de quatre places.

Les cases de quatre places étant nouvelles il y a lieu de délibérer sur le tarif. Pas de changement de tarif pour les cases de deux places.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Il est proposé :

- Concession 15 ans = 400 euros
- Concession 30 ans = 700 euros

- Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

8/ Délibération : subvention exceptionnelle pour l'école J. Destiné
Monsieur Caillet explique que lors du dernier conseil d'école la Directrice a fait remonter que la coopérative scolaire avait une caisse déficitaire suite à un souci d'organisation par rapport au versement des familles sur l'année passée. Il est demandé aux conseillers de délibérer sur le fait de leur verser la somme de 977 euros pour combler le déficit.

Cette somme n'étant pas prévue au budget, les crédits seront inscrits par le biais d'une décision modificative. Crédits à prévoir au chapitre 65 « autre charge de gestion courante » et pris sur le chapitre 011 « charges à caractère général ».

- Résultat du vote à main levée pour la délibération :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

- Résultat du vote à main levée pour la décision modificative :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

9/ Délibération : Rapport d'activités du SNA

Monsieur Caron rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu par mail le rapport d'activités du SNA, pour lecture, et que le conseil doit donner son avis. Monsieur Caillet prend la parole pour expliquer son mécontentement sur les programmes du SNA concernant la culture et sur les problèmes liés à l'écologie.

- Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Pour	0	Abstention 10
--------	---	------	---	--------------------------

POINT ANIMATION

Madame PERROT étant absente excusée, Monsieur Caron prend la parole pour donner quelques dates à retenir :

- Electrification des cloches de l'église d'Houlbec à partir du samedi 23 novembre 2019 suivi de l'inauguration. Elles sonneront à 7 heures - 12 heures - 19 heures et toutes les ½ heures. Elles s'arrêteront à 22 heures.
- Noël des enfants 14 décembre 2019 à 14 heures
- Vœux du Maire 25 janvier 2019 à 11 heures



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

POINT URBANISME

- Concernant l'affaire Yildiz : une enquête est menée par la gendarmerie de Gaillon sur demande de Monsieur le Procureur de la République. Monsieur Caron a été auditionné, nous attendons le résultat de l'enquête.
- Concernant les clairières de la fortelle : le bornage du terrain a été fait par un géomètre, nous sommes dans l'attente du procès-verbal pour pouvoir mettre le terrain en vente. En Mairie, nous avons les titres de propriété donc rien ne s'oppose à la vente sauf si la partie adverse prouve que le terrain n'appartient pas à la commune.
- Concernant le lotissement Rue de Saint Vincent : Monsieur Caillet a trouvé aux archives départementales d'Evreux le cadastre qui nomme les parcelles autour du lotissement. Il est proposé de donner un nom au lotissement :
"Le Clos du Fay"
A l'unanimité, la proposition est acceptée.
Monsieur Caron précise que la commercialization va démarrer et que les travaux débuteront en Mars 2020.
- Concernant le lotissement de la Côte de la Chesnaie : Tous les lots sont retenus. Le premier permis de construire a été déposé au mois d'octobre 2019.

POINT ECOLE

Monsieur Caillet prend la parole et nous informe que l'élection des parents d'élèves a eu lieu (R.P.E.) Il n'y a pas de R.P.E. pour la classe de CM2. Le premier conseil d'école a eu lieu le 5 novembre dernier. Il y a cinq classes avec au total 128 élèves. Il y a eu une trentaine de nouveaux élèves depuis la rentrée scolaire de septembre. Il a été voté un règlement intérieur ainsi qu'une chartre sur l'école numérique.

Le 26 septembre dernier a eu lieu un exercice d'évacuation des locaux (P.P.M.S.) sur demande de l'inspection académique. Tout s'est bien passé.

La semaine du goût (dégustation d'un goûter) a été appréciée par les enfants et aussi les parents.

Le mardi 19 novembre prochain aura lieu le repas (proposé une fois par période scolaire) thème : « la fête foraine ».

le jeudi 21 novembre prochain sera servi un repas (proposé une fois par mois) thème « les régions ». Les seniors peuvent s'inscrire à ce repas s'ils le désirent.

S.I.V.O.S. : Monsieur Caron a eu rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète des Andelys qui lui a dit que la commune d'Houlbec-Cocherel pour pouvoir récupérer des enfants du SIVOS, (en surnombre sur Douains) devrait intégrer le syndicat. Si cela devait se faire, Mr Caron précise qu'il y aurait lieu de modifier le règlement intérieur afin que le nombre de voix puisse correspondre par un calcul « à définir » au nombre d'enfants de chaque commune (par ex : au prorata du nombre d'enfants). Dossier à suivre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

POINT VOIRIE

La première réunion d'information aux riverains de la « Route de la Chapelle » a eu lieu concernant les travaux qui devraient être effectués prochainement et surtout l'évacuation des eaux pluviales, y compris celles du lotissement Jouveaux. Une réunion avec un groupe de travail va être programmée, Daphné PERROT est la référente du groupe de réflexion constitué pour cela.

SALLE POLYVALENTE

- Disponibilité pour l'école

Les conseillers sont d'accords, à l'unanimité, pour mettre à disposition la salle polyvalente si certaines consignes sont respectées et après demande au secrétariat de Mairie.

- Disponibilité pour les adolescents

Monsieur Caron a eu une demande de la part de Madame PERROT, conseillère, pour mettre à disposition des adolescents de la commune une salle où ils pourront se réunir. Cette demande est mise à l'étude et sera décidée lors d'un prochain conseil

- Disponibilité pour un médecin

Monsieur Caron a reçu une demande de la part d'un médecin qui cherche une salle pour faire des conférences. Le conseil demande des renseignements sur son projet avant de donner son accord ou pas.

- Mise à disposition de la vaisselle et du vidéo projecteur

Les conseillers, à l'unanimité, décident de ne plus mettre à disposition des locataires de la salle à compter de l'année 2020 :

- la vaisselle
- le vidéo projecteur

La séance est levée à 20 heures 55 minutes.